

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE PERNES-LES-FONTAINES .

SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

(Date de convocation : 17 avril 2026)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	15	L'An deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.
Présents :	13	
Absents excusés ayant donné procuration :	2	
Absents excusés non représentés :	/	
Absents non excusés :	/	
Votants :	15	

Présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Isabelle DESRUT, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Océane DOCHE, Monsieur Gérard GILLES, Madame Véronique SABATINI, Madame Michèle BAZ, Madame Nicole NEYRON, Madame Ludivine DENIS, Monsieur Jean-Paul BRESSY, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

Pouvoirs : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Didier CARLE), Monsieur Régis D'OLEON (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire : Madame Christelle FLECHAIRE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 06-26

Election du vice-Président délégué

Vu l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que dès qu'il est constitué le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-Président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-Président ;

Considérant que Monsieur Didier CARLE, Président, soumet à l'assemblée la candidature de Monsieur Christian GORLIN et invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur Christian GORLIN est le seul candidat ;

Monsieur le Président propose que l'élection du vice-Président délégué s'effectue à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés,

APPROUVE l'élection à main levée du vice-Président délégué.

DECLARE Monsieur Christian GORLIN élu vice-Président délégué du C.C.A.S. à l'unanimité des voix.

Pour : 15 voix

Contre :

Abstention :

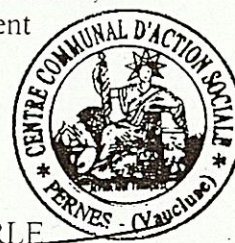
Majorité absolue : 8 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


Didier CARLE



Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 13/05/2026

Publiée le : 13/05/2026